

PAROISSES HEBDO

ÉDITO

« Tous les fidèles sont tenus par la loi divine de faire pénitence chacun à sa façon ; mais pour que tous soient unis en quelque observance commune de la pénitence, sont prescrits des jours de pénitence... et surtout en observant le jeûne et l'abstinence selon les canons suivants. » (Canon 1249)

Le Code de droit canonique rappelle que la pénitence n'est pas une option pour quelques fervents, mais une dimension constitutive de la vie chrétienne. Tout fidèle, c'est-à-dire tout pécheur ayant accueilli la miséricorde de Dieu, est appelé à cette rééducation de la liberté et de la volonté. Le péché est une défaillance de ces facultés, et la miséricorde de Dieu les guérit. La pénitence agit comme un kinésithérapeute : après la blessure, il faut faire travailler le membre pour retrouver sa force. De même, Dieu nous relève par sa grâce, puis nous demande un effort concret pour restaurer notre liberté et notre volonté.

Cette guérison engage aussi le corps, souvent complice de nos péchés. C'est pourquoi l'Église insiste sur le jeûne et l'abstinence. Si chacun est libre de choisir sa pénitence,

PÉNITENCE, CARÊME ET JEÛNE

l'Église propose des pratiques communautaires, comme le Carême. Jeûner, au sens propre, c'est se priver volontairement de nourriture nécessaire à la vie. Ce geste radical rappelle la dépendance de l'homme, la limite de ses désirs et la nécessité d'ordonner volonté et liberté.

Traditionnellement, le jeûne consiste en un seul repas complet par jour, avec deux petites collations possibles. Aujourd'hui, il n'est obligatoire que le Mercredi des cendres et le Vendredi saint, alors qu'autrefois il s'imposait tous les jours du Carême, sauf le dimanche. Rien n'empêche de faire davantage.

Les « jeûnes » modernes - d'écrans, de cigarettes ou d'habitudes diverses - peuvent compléter, mais ne remplacent pas le jeûne véritable. Celui-ci engage réellement la personne, éprouve la volonté, discipline le corps et rappelle la dépendance devant Dieu. Dans l'Écriture, il accompagne conversion, supplication et décisions importantes. Redonner sa place au jeûne, c'est retrouver le réalisme chrétien : la foi n'engage pas seulement l'âme, mais l'homme tout entier.

Don Antoine

N°333 : Dimanche 15 février – 6^e dimanche du temps ordinaire (Année A)

Maison paroissiale Saint-Jean-Baptiste - 03 22 91 72 08 - stjeanbaptisteamiens@diocese-amiens.com
12 rue André - 80000 Amiens

Maison paroissiale des Saints-Apôtres - 03 22 43 60 17 - saintsapotresparoisse@gmail.com
601 rue d'Abbeville - 80000 Amiens

DENIER DE L'ÉGLISE

Le Denier est l'une des ressources principales de l'Église, lui permettant de rémunérer les personnes qui œuvrent quotidiennement à sa mission (prêtres, laïcs engagés à son service).

Par cette contribution, les catholiques permettent à l'Eglise d'assurer la continuité de ses accompagnements pastoraux :

- pour accompagner les grands moments de notre existence (baptême, mariage, funérailles...) et notre quotidien,
- pour permettre à tous de découvrir la joie de croire en Jésus Christ (catéchèse, aumônerie, pastorale des jeunes, EHPAD...)
- pour porter la Bonne Nouvelle du Christ au Monde.

Quel que soit son montant, chaque don est important. Un grand merci pour votre geste en soutien à la Mission !

Comment faire un don ?

· Par **carte bancaire**, sur notre formulaire de don sécurisé : denier.catho80.com
· Par **chèque**, libellé à l'ordre de **l'Association diocésaine d'Amiens**
à renvoyer au 384 rue Saint-Fuscien - BP 43008 - 80030 Amiens Cedex 1
Pour répartir votre soutien dans l'année, et ne plus avoir à y penser, vous pouvez également souscrire un prélèvement automatique mensuel ou annuel.

Déduction fiscale

Si vous êtes imposable, votre don à l'Église est déductible de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66 % de son montant, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Des tracts sont disponibles à l'entrée de nos églises pour en savoir plus sur le Denier et réaliser votre don ponctuel ou régulier.

SOUTENIR LE PÈLERINAGE DIOCÉSAIN À LOURDES

Il vous est proposé de soutenir le pèlerinage diocésain à Lourdes qui se déroulera du 6 au 11 juillet en achetant un **billet de tombola**. L'Hospitalité d'Amiens peut, grâce à la vente de ces billets, aider les pèlerins accompagnés. Pour les gagnants de la tombola, le transport jusqu'à Lourdes est offert !

RENCONTRE DES SENIORS

La prochaine rencontre des seniors se déroulera le **vendredi 20 février à 15h** à la **Maison paroissiale 12 rue André** (et non au Patronage Saint-Roch comme d'habitude)

« CARÊME À DOMICILE »

Pour vous aider à vivre la prière et la méditation pendant le carême, nous vous proposons un petit livret contenant des textes courts pour chaque jour. Ces textes s'inspirent des réalités de la vie quotidienne éclairées par la lumière de l'Eglise. Vous les trouverez dans nos églises. Offrande : 1€/livret.

MERCREDI DES CENDRES

Le temps du carême commencera le **mercredi 18 février** par la célébration des Cendres. Les cendres déposées sur notre front proviennent des rameaux de l'année précédente, brûlés pour l'occasion.

Vous pouvez déposer vos anciens rameaux à la Cathédrale et à Saint-Paul d'Etouvie, **jusqu'à ce lundi le 16 février** dans la corbeille prévue à cet effet devant la porte de la sacristie.

Horaires des Messes avec imposition des cendres :

- Cathédrale Notre-Dame : 9h
- Eglise Saint-Jacques : 18h
- Eglise Saint-Leu : 19h
- Eglise Saint-Paul d'Etouvie : 19h
- Cathédrale Notre-Dame : 20h

LE CARÊME

L'Eglise nous invite à vivre, à partir de mercredi, le temps du carême afin d'imiter le Christ qui est allé au désert, après son baptême, pendant 40 jours. Ce temps nous est offert pour répondre à l'appel du Christ à nous convertir, et à renouveler nos promesses baptismales lors de la Vigile pascale.

Le carême a une dimension personnelle (que chacun définira en fonction de ses possibilités) et communautaire, pour se mettre à l'écoute de la Parole de Dieu, vivre plus intensément la charité, et offrir des pénitences comme le jeûne.

Nous vous proposons différents moments dans nos paroisses pour vivre la dimension communautaire :

- **Les conférences de carême** : les jeudis, de **18h30 à 19h45**, à la Maison paroissiale (12 rue André), à partir du jeudi 19 février.

En nous mettant « *À l'école de la prière* », nous approfondirons les différentes formes de la prière chrétienne (adoration, méditation, oraison, chapelet, liturgie des heures, messe, lectio divina et prière avec les saints), leur intérêt pour la vie spirituelle et les moyens concrets pour grandir dans la prière.

- **La charité** : par la participation à la maraude Saint-Martin les vendredis :

- en venant aider à la préparation de la soupe et des sandwichs à la salle paroissiale à 15h30 (12 rue André),
- en participant à la maraude dans la rue à partir de 17h,
- en faisant un don.

- L'Église demande aux fidèles de **jeûner** (c'est-à-dire de se priver d'un repas ou de le remplacer par une simple collation) le mercredi des Cendres et le Vendredi saint, et de s'abstenir de viande ces jours-là ainsi que tous les vendredis du carême.

- chaque vendredi, un bol de riz/pomme est proposé à la maison paroissiale à 12h30 (12 rue André), à partir du 20 février.

- **Le Chemin de croix** : à partir du 20 février

- chaque vendredi à 15h à la cathédrale Notre-Dame
- chaque vendredi à 18h30 à Saint-Paul d'Etouvie

- **Le Chapelet de la Divine Miséricorde** : chaque vendredi à 14h45 à la cathédrale Notre-Dame, à partir du 20 février.

INTENTIONS DE MESSE

Paroisse Saint-Jean-Baptiste :

Saint-Jacques : Abbé Robert Carpentier † ; Michel Lecornu † et les familles Lecornu-Papillon † ; la famille Lefebvre-Dubois.

Chapelle de Sœurs de la Sainte-Famille : Marcel et Agnès Gondry †

Cathédrale : Christiane Colléatte † ; Jean- Paul Leroux † ; Abbé Georges Prache † ; Hubert Charrier †, les famille Lenot-Charrier, Abbé Jean-Paul Jullien † ; Michel et Henriette Mille † ; Paul Genevay † ; Arnaud et Océane ; un malade ; Lionel Delarace † ; Claude Boisseau† ; Théophile Evina † ; Chantal et Murielle Engueleguele †, Simon † Ndarurinze, Jean-Désiré †, Abraham † et leur famille ; Abbé Georges de Nantes†, Ramez Dermukar † et les âmes du purgatoire.

Paroisse des Saints-Apôtres :

Les défunt des familles Decock-Tolotti et Leleu ; Michel Bassery et sa famille.

Cathédrale Notre-Dame



Ouverture

de 7h30 à 17h30 en semaine
de 7h30 à 18h30 les samedis et
dimanches

Dimanche

10h30 Messe
17h Vêpres
17h25 Adoration

En semaine

Messes

9h du mardi au samedi
18h30 mardi Messe grégorienne

Chapelet de la Divine Miséricorde

14h45 le vendredi

Chemin de croix

15h les vendredis de carême

Confessions

Du mardi au jeudi de 9h30 à 10h30
samedi de 9h30 à 11h et
de 15h30 à 17h
dimanche de 15h30 à 17h

Adoration

8h-8h50 du mardi au samedi

Laudes

7h45 du mardi au samedi

Paroisse des Saints-Apôtres

Mercredi 18 février Saint-Paul

d'Etouvie

19h Messe du mercredi des cendres

Pas de messe le 18 février à Renancourt

Jeudi à Saint-Paul d'Étouvie

17h30 Chapelet

18h Messe, adoration, confessions

Vendredi à Saint-Paul d'Etouvie

18h30 Chemin de croix

Samedi à 18h Messe anticipée

14/02 à Dreuil

21/02 à Saveuse (Présidée par Mgr Le Stang)

Dimanche à Saint-Paul d'Étouvie

9h30 Chapelet

10h30 Messe

Paroisse Saint-Jean-Baptiste

Eglise Saint-Jacques

18h le samedi

Eglise du Sacré-Cœur (rue de Mareuil)

18h30 Chapelet du lundi au samedi

19h Vêpres du lundi au samedi

19h Messe le vendredi 6 mars

Chapelle des sœurs de la Sainte-Famille (30 rue Lamartine)

Messes :

8h15 les mardis et vendredis

9h le dimanche

Eglise Saint-Leu :

Messes

19h les mercredis

18h les dimanches